



condamnation penale pr violences volontaires dont ITT sup 8 jour

Par alexa, le 10/11/2008 à 13:12

bonjour voici ma question:

l'an dernier, j'ai été condamné à une peine de sursis de 6 mois pour des violences volontaires entraînant une ITT supérieure à 8 jours + une peine d'amende.

J'aimerais savoir si cette condamnation fera l'objet d'une inscription sur mon casier (bulletin N2 ou 3) et si avec ce délit, je peux faire valoir l'article concernant l'effacement de cette inscription sur le casier, car cela me porte préjudice pour le parcours professionnel. Si cela est possible, comment entamer cette démarche?

merci par avance